

AIDE DANS L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ÉQUIPEMENT SOUS PRESSION (ESP)

Un allié en amont de la DESP

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les utilisateurs de la chaîne du froid ou de matériel de conditionnement d'air ainsi que leurs fournisseurs d'équipements et de services :

- Professionnels de l'alimentation :
 - Industries agro-alimentaires (IAA),
 - Restauration collective ou commerciale,
 - Distributeurs...
- Professionnels de la logistique :
 - Entrepôts,
 - Transporteurs,
 - Stockeurs...
- Professionnels de la santé :
 - Laboratoires pharmaceutiques,
 - Dépositaires,
 - Grossistes répartiteurs,
 - Hôpitaux.
- Professionnels de la chimie, de la mécanique
- Tous les autres utilisateurs du froid et de la climatisation.
 - Frigoristes,
 - Installateurs,
 - Constructeurs,
 - Bureaux d'études...
- Enfin les prestataires concernés par le froid comme les assureurs, les experts judiciaires...

OBJECTIFS

- Répondre aux exigences réglementaires concernant les inspections périodiques pour les équipements frigorifiques sous pression,
- Faire un prédiagnostic en vue de l'inspection en Service,
- Vérifier les documents et les installations.

MOYENS ET ORGANISATION

Pour profiter de ces aménagements, vous devez disposer d'une documentation à jour (dossier de l'installation + dossier de l'équipement + dossier d'exploitation).

La vérification périodique se base sur l'examen de ces documents et un contrôle visuel de l'installation en lieu et place des épreuves hydrauliques.

Le Cemafruid vous propose une offre de service progressive et adaptée à vos besoins.

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

- 1.** Analyse documentaire.
- 2.** Établissement du dossier.
- 3.** Examen visuel et préconisations.

